



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des affaires Etrangères

وزارة الشؤون الخارجية

Consulat d'Algérie à Saint-Étienne

قنصلية الجزائر بسانت إيتيان

Communiqué lié au Déconfinement

- Immatriculation consulaire Procurations, Légalisation, et Service national-

Face à la pandémie mondiale du Coronavirus Covid19, le Consulat d'Algérie à Saint-Etienne réitère son soutien et sa disponibilité à tous les membres de la communauté nationale établis au niveau de sa circonscription consulaire et les informe que, dans le souci de mieux les servir, en ces temps difficiles, de nouvelles mesures ont été entreprises, et ce, en prévision de la reprise de ses activités publiques, dans le cadre des mesures de déconfinement, prévue à partir du mardi 12/05/2020.

Compte tenu du contexte actuel, le Consulat ne peut accueillir les concitoyens, comme à l'accoutumé. A cet effet, l'accès au siège sera autorisé à un nombre considérablement limité, à raison d'une personne au niveau de chaque service pour les cas revêtant un caractère d'urgence et dans le cadre du strict respect de ces nouvelles mesures visant à protéger la santé de tout un chacun et à répondre aux exigences sanitaires arrêtées par les autorités du pays d'accueil.

Au regard de ce qui précède, les déplacements au Consulat ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires et avec une confirmation de rendez-vous.

Les prestations de services relatives à l'immatriculation consulaire, Procurations, Légalisation et Service national, seront, désormais, organisées comme suit:

➤ Etablissement des procurations et Légalisation des documents:

La demande de RDV doit être adressée, préalablement, par courriel :

plic@consulat-saint-etienne-algerie.fr

Il est impératif de préciser l'objet de la demande, les nom et prénoms du concerné et son numéro de téléphone, et en joignant des copies scannées, lisiblement, des documents et des justificatifs requis (rubriques: [Procurations](#) et [légalisation](#))

La confirmation des rendez-vous se fera par courriel, à savoir : le jour et l'heure de la présentation au Consulat. Le Concerné doit être, obligatoirement, muni des documents originaux.

➤ Immatriculation consulaire (première immatriculation/ renouvellement) :

La demande d'immatriculation consulaire ou de renouvellement doit nous être parvenue par voie postale, à l'adresse du Consulat, accompagnée des originaux des documents requis (Rubrique : Immatriculation consulaire), en indiquant le numéro de téléphone et l'adresse électronique de l'intéressé.

NB. Il est obligatoire de préciser, dans l'objet de la demande, s'il s'agit d'une première immatriculation consulaire ou d'un renouvellement de la carte consulaire et si la demande de cette carte consulaire est introduite pour les besoins de l'établissement du passeport biométrique.

La confirmation des rendez-vous, pour le retrait, se fera par courriel, à savoir : le jour et l'heure de la présentation, du concerné, au Consulat.

Il est à noter que tout dossier incomplet sera, systématiquement, rejeté.

➤ Service National :

Les concitoyens souhaitant retirer leurs cartes militaires ou se renseigner sur des questions se rapportant à ce volet devront adresser une demande, par courriel, en indiquant leur numéro de téléphone:

doléances@consulat-saint-etienne-algerie.fr

La confirmation des rendez-vous se fera par courriel, à savoir : le jour et l'heure de la présentation, du concerné, au Consulat.

Les Consignes de Sécurité :

Nos concitoyens sont, aimablement, invités à respecter les consignes suivantes :

- Le strict respect des mesures barrières et des conditions nécessaires à la protection du personnel et des ressortissants ;
- L'interdiction de présence des accompagnateurs et des enfants mineurs au Consulat à l'exception des enfants de plus de 12 ans concernés par l'enrôlement ;
- Le port du masque est obligatoire pour chaque ressortissant se rendant au Consulat ;
- Les mesures de distanciation sociale devront être respectées, à cet effet, l'accès au locaux consulaires sera limité en nombre, à l'ordre d'une personne par guichet et en respectant la distance minimale d'un mètre (01 m) à l'entrée, qui sera indiquée par le marquage au niveau de la façade principale du Consulat.

Comptant sur votre compréhension et collaboration utile et souhaitable en vue de préserver la santé de tout un chacun.

Observations :

Nos compatriotes sont invités à consulter, régulièrement, le site web du Consulat, afin de s'enquérir de tout éventuel changement des mesures sus-indiquées.

Consulat d'Algérie à Saint-Etienne, le 30-04-2020.